



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2026 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, sont présents les conseillères et conseillers: Stéphane Rioux, Sylvie Boucher, John St Cyr, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Le conseiller Stéphane Baillargeon est absent.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 2 février 2026;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

5.1 Contrat pour le balai de rue pour l'année 2026;

5.2 Contrat pour le fauchage en bordure des chemins pour l'année 2026;

5.3 Contrat pour le nivelage des chemins pour l'année 2026;

5.4 Marquage de la chaussée pour l'année 2026;

5.5 Scellement de fissures des chemins pavés pour l'année 2026;

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de février 2026;

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Dépôt des rapports de statistiques de performance 2025 – Dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

8.1.2 Dépôt des états financiers pour l'année 2025 –

Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus;

8.1.3 Renouvellement de l'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie;

8.1.4 Politique des frais de déplacement;

8.1.5 Paiement de règlements d'emprunt par le surplus libre;

8.1.6 Achat d'un commutateur Ethernet pour l'édifice Évariste-Dubreuil;

8.1.7 Accord de subvention avec le ministère de Patrimoine canadien;

2026-03-060



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.8 Présidence et secrétaire du comité de consultation d'urbanisme (CCU) pour l'année 2026;
 - 8.1.9 Achat de balançoires pour le parc Dubreuil;
 - 8.1.10 Entente 20260301 relative à la construction de nouvelles rues;
 - 8.1.11 Fin du lien d'emploi – Mme Nathalie Audet, technicienne en administration;
 - 8.1.12 Confirmation et autorisation – entente de terminaison d'emploi;
- 9. Avis de motion à donner**
- 9.1 Règlement numéro 729 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ;
- 10. Adoption des règlements**
- 10.1 Adoption du règlement numéro 722 modifiant le règlement de zonage numéro 642 ;
- 11. Varia affaire nouvelle**
Aucun.
- 12. 2^e période de questions**
(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).
- 13. Levée de la séance ordinaire**

Prochaine séance ordinaire : 7 avril 2026 à 19h30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mars 2026 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-061

^{3.1}
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).

M. Jacques Gourde :

- Comment calcule-t-on la hauteur de la chaussée par rapport au niveau de référence: est-ce basé sur l'asphalte ou sur le terre-plein? Et quelle méthode est utilisée pour déterminer le milieu de la rue et le remblai de Steve Leblanc?
- Sécurité publique, les policiers devraient être présent la semaine entre 6h30 à 8h00 pour l'intersection du chemin Galipeau. Est-ce que c'est possible de mettre de la pression? Ils passent sur la lumière rouge.
- Vous avez parlé des fenêtres, suggestion d'installer un mécanisme pour que les fenêtres ouvrent à moitié pour les fenêtres du centre Paul-Lessard. Le thermostat du local des Chevaliers de Colomb ne semble pas fonctionner. Même à 15 degrés, il fait très chaud.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Mme Fléchère Fortin :

- Demande de couper plus régulièrement les herbes sur le bord des rues qui donne sur la route 112 à partir de la fin de l'été. Demande également de faucher plus large.

Mme Nathalie Lemay :

- Vous avez parlé de deux demandes de PPCMOI, est-ce qu'on peut savoir c'est quoi les demandes?

Mme Maryse Labonté :

- Semaine des enseignants, est-ce que vous allez faire quelque chose pour la souligner?
- Travaux pour le vestiaire, est-ce que c'est déterminé quand ce sera fait?
- Est-ce que la commande est passée pour commander le DAE.
- Les planchers de bois dans la salle, ils sont où?
- L'adresse pour la caisse, c'est rendu où?

Jacques Gourde :

- Plusieurs régions au Québec ne travailleront pas sur les zones inondables, car ils demandent de l'argent au gouvernement. Êtes-vous au courant?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19h52

5.1

2026-03-062

CONTRAT POUR LE BALAI DE RUE POUR L'ANNÉE 2026 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions :

Myrroy division Estrie inc.	165.00 \$ / heure (balai aspirateur)
Myrroy division Estrie inc.	170.00 \$ / heure (balai mécanique)
Les Entreprises Breton inc.	185.00 \$ / heure
Demco	Aucun prix de soumis

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Myrroy division Estrie inc. au montant de 165.00 \$ / heure plus taxes pour environ 100 heures pour le balai aspirateur.

Poste budgétaire : 02-320-04-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.2

2026-03-063

CONTRAT POUR LE FAUCHAGE EN BORDURE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2026 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions :

Les Débroussailleurs GSL inc.	165.00 \$ / heure plus taxes
Les entretiens MS Létourneau	160.00 \$ / heure plus taxes

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Les entretiens MS Létourneau au montant de 160.00 \$ / heure plus taxes pour environ 120 heures pour le fauchage et la soumission de Les Débroussailleurs GSL inc. au montant de 165.00 \$ / heure plus taxes pour environ 30 heures pour l'ébranchage.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Poste budgétaire : 02-320-02-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.3

2026-03-064

CONTRAT POUR LE NIVELAGE DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2026 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre soumissions :

Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc.	175.00 \$ / heure plus taxes
Excavation Betts	150.00 \$ / heure plus taxes
Excavation Gagnon et Frères inc.	250.00 \$ / heure plus taxes
Nivelage Beauchemin	200.00 \$ / heure plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc. est un prix avec une exclusivité et comprend cinq niveleuses de disponible;

CONSIDÉRANT QU'au prix soumis par Excavation Betts, nous devons ajouter 800.00 \$ pour la mobilisation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Transport-Excavation Jocelyn Ménard inc. au coût de 175.00 \$ / heure plus taxes pour environ 230 heures.

Poste budgétaire : 02-320-01-521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.4

2026-03-065

MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2026 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour le marquage de la chaussée;

	<u>Coût total</u>
• Marquage Traçage Québec	22 975.00 \$
• Ligne Maska	23 006.00 \$
• Lignes-Fit	27 417.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de Marquage Traçage Québec au coût approximatif de 22 975.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-355-00-640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

5.5

2026-03-066

SCELLEMENT DE FISSURES DES CHEMINS PAVÉS POUR L'ANNÉE 2026 :

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu trois soumissions pour le fissurage

	<u>Coût au mètre linéaire</u>
• Ligne Maska	1.39 \$
• Permaroute	1.44 \$
• Scellant de l'Estrie	1.50 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Ligne Maska pour une quantité estimative de 21 800 mètres linéaires qui correspond à environ à un montant 31 828\$.

Poste budgétaire : 02-320-03-521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de février 2026 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 2 mars 2026 au montant de 487 129.65 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Le CLD cherche quelqu'un pour faire partie de sa brigade d'accueil. Il y a quatre rencontres par année. Il en reste trois pour 2026. La brigade aide à organiser des activités pour l'accueil des nouveaux arrivants. Contactez-moi si vous avez un intérêt.
- L'AGA du CLD sera le 30 avril prochain à la Municipalité de St-Isidore-Clifton. Mettez-le à votre agenda.
- J'ai assisté à une séance d'information sur l'itinérance en début février. L'itinérance est invisible. Sur le site web de la CDC du HSF, vous y trouverez un document de plusieurs pages qui explique bien la problématique. Les résultats sont assez surprenants. Ça touche tous les types de population.
- J'ai participé à une formation sur les orientations du plan climat de la MRC. Le défi majeur est le manque de financement. Ça prend une acceptation citoyenne et communautaire. Il y a de la résistance au niveau du compost. Valoris a procédé à des sondages sur les camions de compost. Il y a même des camions en provenance de Montréal. Un des camions échantillonnés était d'Ascot Corner. Nous étions les meilleurs. Nous faisons beaucoup de publicité. Je crois qu'on récolte ce que l'on sème. Le plan climat propose une approche progressive. Ça serait le fun d'avoir de l'aide du gouvernement.
- En février, nous avons eu une rencontre avec M. Toulouse et les autres dirigeants de l'organisation. Ils ont reconnu la problématique causée par le transport lourd. Ils nous ont confirmé qu'ils ont sensibilisé leurs chauffeurs. Ils ont également sensibilisé leurs sous-traitants, mais la collaboration semble plus limitée à ce niveau. Ils ont proposé d'établir une collaboration afin de mettre en place un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

mécanisme de coordination avec le service de voirie. Lorsqu'un volume important de transport sera prévu sur une section du territoire, une coordination avec la voirie sera mise en place pour augmenter l'entretien des rues où l'augmentation de voyageur sera présente. L'entreprise est même prête à contribuer à l'entretien des rues. Le climat était constructif. Il y avait une écoute et une volonté de collaboration des parties.

- Nous avons rencontré M. François Jacques. Dernièrement, nous avons eu plusieurs lettres de refus de subvention. C'est en lien avec les coupures que le gouvernement fait partout.
- Au transport de personne, nous allons pouvoir dépenser l'argent de la subvention pour l'achat des autobus. Ça va coûter moins cher d'acheter les autobus que de les louer.
- Nous avons eu une présentation de la firme EXP pour le projet de piste cyclable sur la voie ferrée. Demain, je rencontre la personne responsable du projet au CLD. Ça s'annonce très bien. D'autres municipalités sont en train de signer des ententes avec le MTMD.
- Chez Valoris, le taux d'enfouissement n'a pas augmenté et le taux de compost a augmenté. C'est une très bonne nouvelle.

Monsieur Stéphane Rioux :

Donne de l'information concernant :

- Au niveau de la circulation, je vais rencontrer le parrain de la SQ dans les prochains jours. Je vais essayer d'avoir un bilan.
- Nous avons une rencontre le 16 mars prochain avec l'école à propos de la problématique de circulation près de l'école.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- En urbanisme, il y a des PPCMOI qui s'en viennent. L'abattage d'arbres pourrait être fait pour la visibilité pour le projet sur le chemin Galipeau.
- À la régie incendie, il y a eu trois sorties pour East Angus pour un total de six. Également trois sorties pour Ascot Corner pour un total de six et zéro pour Westbury. Nous avons déposé le rapport des statistiques. Il y a eu 433 visites pour les avertisseurs de fumée pour un objectif atteint à 110%. Il y a eu 37 inspections pour les risques les plus élevés pour un objectif atteint à 336%. Il y a eu 24 plans d'intervention pour un objectif atteint à 480%. Pour la formation des pompiers, il y a eu 9 formations pour un objectif atteint à 100%. Pour la formation des officiers, il y a eu 9 formations pour un objectif atteint à 100%. Pour les véhicules, il y a eu 3 inspections pour un objectif atteint à 100%. L'objectif des essais annuel est atteint à 100%. Je n'étais pas présente au dépôt de la vérification financière. C'est la semaine de reconnaissance des pompiers cette semaine. Je les félicite pour leurs bons travaux.

Monsieur John St-Cyr :

Donne de l'information concernant :

- Nous travaillons sur la journée environnement. Nous allons donner des arbres et du compost.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Nous travaillons à sortir des statistiques sur l'écocentre. Je vais les mettre dans le journal communautaire pour que les gens puissent les étudier.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

Absent

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- À la voirie, comme vous avez eu la chance de constater, l'équipe a travaillé sur les demandes de soumissions et contrats pour le balai de rue, fauchage en bordure des chemins, nivelage des chemins, marquage de la chaussée et scellement de fissures pour les routes pavées.
- En ce qui concerne la demande du club de VTT de baisser la vitesse sur le chemin Hébert à 30 km/h. La demande n'a pas été retenue, nous considérons que c'est une mesure temporaire annuellement, donc c'est au club VTT de mettre leur signalisation sur leur parcours.
- Concernant le projet des entrées charretières du côté ouest de l'entrée du village, nous avons été refusés pour la subvention, mais nous irons de l'avant avec ce projet. Nous allons coordonner nos travaux avec le MTQ pour le pavage de cette partie de la route 112.
- Comme mentionné le mois dernier, la firme EXP sera mandatée pour faire le balancement hydraulique. Le directeur des travaux publics a remis les informations nécessaires pour effectuer le mandat et dès que le temps sera plus clément, il sera possible de colliger des données à l'extérieur. Le tout devrait être complété pour juillet.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- La programmation printemps est maintenant disponible et les activités débutent à partir du 7 avril.
- Vingt-quatre jeunes, encadrés par cinq animatrices, participent cette semaine au service d'animation offert par la Municipalité à l'occasion de la semaine de relâche.
- L'Heure du conte avec Isabô Royer se tiendra le samedi 21 mars à la salle Jean-Hardy pour les enfants de trois à sept ans.
- Le brunch de mars des Chevaliers de Colomb a eu lieu ce dimanche 1er mars et le prochain se tiendra le dimanche 12 avril. Les Chevaliers vous invitent le samedi 21 mars prochain à leur souper spaghetti. Le souper sera suivi d'une soirée dansante en compagnie du groupe City Limits.
- Tous les citoyens sont invités le samedi 28 mars prochain à l'occasion d'un 6 à 8 dans le cadre du 125e anniversaire de fondation de la Municipalité. Les détails se trouvent dans le journal de mars. Vous devez confirmer votre présence à la réception de l'hôtel de ville au plus tard le 12 mars à midi si vous désirez participer à l'événement. Il y aura, entre autres, le lancement d'un livre sur l'histoire d'Ascot Corner écrit par Colette Pomerleau.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Vers la fin du mois de mars, les bénévoles concernés devraient recevoir une invitation pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 25 avril prochain.
- En 2026, l'activité Marche/cours pour le Haut, organisée par la MRC du Haut-Saint-François, se tiendra le samedi 9 mai à Hampden. Les inscriptions ouvriront le 10 mars.

2026-03-068

8.1.1

DÉPÔT DES RAPPORTS DE STATISTIQUES DE PERFORMANCE 2025 DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2025 ont été déposés à la rencontre du conseil d'administration de la Régie au mois de février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les rapports de statistiques de performance pour l'année 2025 sont complétés et prêts à être déposés au ministère de la Sécurité publique selon leurs exigences;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner confirme avoir pris connaissance et accepte les rapports de statistiques de performance pour l'année 2025 afin de répondre aux exigences du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-069

8.1.2

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2025 – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE LA RÉGION D'EAST ANGUS :

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2025 ont été vérifiés par une firme comptable indépendante et acceptés par le conseil d'administration de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte les états financiers de la Régie intermunicipale d'incendie de la région d'East Angus pour l'année 2025 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-070

8.1.3

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE :

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion 2025-2026 est à échéance et que selon la population le coût est de 100.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller John St Cyr **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'adhésion 2026-2027 au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la somme de 100.00 \$.

Il est également résolu d'autoriser la conseillère, madame Hélène Bédard, comme personne déléguée pour représenter la Municipalité d'Ascot Corner au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Il est également résolu d'autoriser la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire comme personne substituée pour représenter la Municipalité d'Ascot Corner au Conseil Sport Loisir de l'Estrie;

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-071

8.1.4
POLITIQUE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT :

CONSIDÉRANT QUE la politique des frais de déplacement pour les employés municipaux et les élus doit être mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner approuve la nouvelle politique des frais de déplacement mise à jour le 2 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-072

8.1.5
PAIEMENT DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT PAR LE SURPLUS LIBRE:

CONSIDÉRANT QU'il reste à payer 99 676\$ du projet de réfection des chemins Boucher et de la Rivière et que le règlement d'emprunt # 670 n'a pas été décaissé;

CONSIDÉRANT QU'il reste à payer 74 321\$ du projet de réfection des rues du domaine Blais et que le règlement d'emprunt # 676 n'a pas été décaissé;

CONSIDÉRANT QU'il reste à payer 104 303\$ du projet de réfection des rues Fontaine et Charest et que le règlement d'emprunt # 676 n'a pas été décaissé;

CONSIDÉRANT QU'il reste à payer 273 005\$ du projet de construction de la rue Rose-Yvonne-Bégin et que le règlement d'emprunt # 700 n'a pas été décaissé;

CONSIDÉRANT QU'il reste à payer 164 024\$ du projet du ruisseau Stacey et que le règlement d'emprunt # 712 n'a pas été décaissé;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont fait l'objet de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de suffisamment de surplus libre pour ne pas avoir besoin d'utiliser les règlements d'emprunt pour payer le coût des travaux moins le montant reçu des subventions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à utiliser le surplus libre pour payer la différence du coût des travaux moins les subventions des règlements d'emprunt # 670, 676, 700 et 712.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-073

8.1.6
ACHAT D'UN COMMUTATEUR ETHERNET POUR L'ÉDIFICE ÉVARISTE-DUBREUIL :

CONSIDÉRANT QUE nous devons installer un commutateur Ethernet dans l'édifice Évariste-Dubreuil afin de brancher l'édifice au réseau Internet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'un commutateur Ethernet MS130-8X-HW ainsi qu'une licence de 5 ans à l'entreprise Tech-Nic Réseau Conseil au coût de 1745.19\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-999 - Fonds de roulement amorti sur 1 an.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-074

8.1.7

ACCORD DE SUBVENTION AVEC LE MINISTÈRE DE PATRIMOINE CANADIEN :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention au ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour le projet de célébrations du 125e anniversaire de la Municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner souhaite conclure une entente de subvention d'un montant de 12 700 \$ avec le ministère du Patrimoine canadien pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de subvention respecte les dispositions du décret 1555-2025 adopté le 17 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET UNANIMEMENT RÉSOLU :**

QUE la Municipalité d'Ascot Corner approuve le projet d'accord de subvention avec le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre du programme développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine pour la réalisation du projet de célébrations du 125e anniversaire de la Municipalité d'Ascot Corner ;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QUE la Municipalité d'Ascot Corner demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cet accord;

QUE monsieur Jonathan Piché, directeur général, est autorisé à signer cet accord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2026-03-075

8.1.8

PRÉSIDENTE ET SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE CONSULTATION D'URBANISME (CCU) POUR L'ANNÉE 2026 :

CONSIDÉRANT QU' il faut nommer annuellement un membre du CCU à sa présidence;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le CCU s'est réuni pour la première fois de l'année le 17 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU recommandent à l'unanimité au conseil de la Municipalité de reporter monsieur Bruno Maher à la présidence pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QU' il est également opportun de nommer une seconde personne à titre de secrétaire du CCU;

CONSIDÉRANT QUE Vanessa Baillargeon technicienne en urbanisme et en environnement est en mesure d'assumer cette tâche de secrétaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme monsieur Bruno Maher comme président du CCU pour l'année 2026 et nomme madame Vanessa Baillargeon à titre de seconde secrétaire du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.9

2026-03-076

ACHAT DE BALANÇOIRES AU PARC DUBREUIL :

CONSIDÉRANT QUE nous devons changer les balançoires au parc Dubreuil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise l'achat d'une balançoire huit places avec les accessoires tel que prévu à la soumission 1108162 de l'entreprise Jambette au coût de 10 858.73 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : Fonds de parc et terrains de jeux

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2026-03-077

ENTENTE 20260301 RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES RUES :

CONSIDÉRANT QUE le promoteur 9539-5984 Québec inc représenté par Davis Montpetit demande à la Municipalité d'autoriser la construction de rues sur le lot 6 137 535 adjacent au chemin Galipeau ;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a acquitté les obligations identifiées à l'article 9.6.1 du Règlement 632 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'est engagé à renoncer aux coûts mis à la charge et assumés par les bénéficiaires dans une lettre datée du 24 novembre 2025 et remise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à céder en tant que redevances à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, le terrain numéro 2 ainsi que le bassin de rétention identifié aux plans SHE-24014790-A0 (Révision 0);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à aménager le pourtour du bassin de rétention afin qu'il s'harmonise esthétiquement avec le parc de quartier qui sera aménagé par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE Le promoteur offre à la Municipalité de réaliser des travaux d'aménagement du futur parc du terrain numéro 2. Les travaux représenteront une valeur de 20 000 \$ (machinerie et matériaux). Le type de travaux à exécuter sera déterminé ultérieurement par le promoteur et la Municipalité. Conformément à l'article 11 de l'entente 20260301, les travaux réalisés par le promoteur deviendront au fur et à mesure de leur réalisation par accession la propriété de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise le promoteur à abattre les arbres dans l'emprise du chemin Galipeau pouvant nuire à la visibilité des automobilistes empruntant cette intersection. L'arpenteur devra au préalable délimiter les limites de l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à lotir les futures rues collectrices telles qu'identifiées aux plans SHE-24014790-A0 (Révision 0) et les céder à la Municipalité lors de cessation des infrastructures conformément à l'article 14 de l'entente 20260301;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur s'engage à identifier et inscrire les servitudes de drainage présentes aux plans SHE-24014790-A0 (Révision 0) et à les céder à la Municipalité pour lui permettre d'y accéder pour leur entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance de l'entente 20260301 et qu'il est à propos de signer celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte et autorise la Mairesse Nathalie Bresse et le directeur général Jonathan Piché à signer l'entente 20260301 relative à la construction de nouvelles rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2026-03-078

FIN DU LIEN D'EMPLOI – MME NATHALIE AUDET, TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION :

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Audet occupe le poste de technicienne en administration au sein de la Municipalité d'Ascot Corner;

CONSIDÉRANT que Mme Nathalie Audet a transmis sa démission par écrit en date du 2 mars 2026;

CONSIDÉRANT que cette démission prend effet le 2 mars 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la municipalité d'Ascot Corner accepte :

1. **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Mme Nathalie Audet;
2. **DE CONFIRMER** que le lien d'emploi entre Mme Nathalie Audet et la Municipalité d'Ascot Corner prendra fin en date du 2 mars 2026;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

3. **D'AUTORISER** la direction générale à effectuer l'ensemble des démarches administratives requises conformément aux lois, règlements et politiques applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2026-03-079

CONFIRMATION ET AUTORISATION – ENTENTE DE TERMINAISON D'EMPLOI :

CONSIDÉRANT que Mme Chantal Carrier occupait le poste de directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire au sein de la Municipalité d'Ascot Corner ;

CONSIDÉRANT qu'une décision administrative a été prise de mettre fin au lien d'emploi ;

CONSIDÉRANT qu'une entente de terminaison d'emploi est intervenue entre la Municipalité et Mme Chantal Carrier afin de régler la situation de façon complète et finale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des termes de ladite entente ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller John St Cyr **ET RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal confirme l'entente de terminaison d'emploi intervenue entre la Municipalité d'Ascot Corner et Mme Chantal Carrier ;

QUE le directeur général, M. Jonathan Piché, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à ladite entente ;

QUE les sommes prévues à l'entente soient versées conformément aux modalités qui y sont stipulées ;

QUE la présente résolution prenne effet à compter de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 729 ÉDICTIONNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX :

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse Nathalie Bresse qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 729 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux.

Ce règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



No de résolution
ou annotation

2026-03-080

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 722 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642 :

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion avait été donné à la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 5 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE consultation publique a eu lieu le 26 janvier 2026 et que l'affichage préalable a été fait conformément à la loi ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la consultation publique, le premier projet de règlement n'a pas été modifié ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la publication des avis publics aux personnes intéressées annonçant la possibilité de faire une demande de soumission à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la LAU, la Municipalité n'a reçu aucune demande valide ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le règlement numéro 722 modifiant le règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 642 de la Municipalité afin de modifier et permettre sous certaines conditions une mixité d'usage dans les zones C-5, M-4, M-6, M-13, M-16, M-17, M-18. De normer et préciser l'entreposage des bacs et conteneurs des matières résiduelles. De préciser l'aménagement des aires de déchargement.

La mairesse mentionne que le règlement est mis à la disposition du public lors de la séance.

Une copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 35)

M. Jacques Nadeau:

- La nouvelle rue sur le chemin Galipeau, il y aura combien de km quand le projet sera terminé ?
- Ce que vous avez payé pour le déneigement, est-ce que ça comprend les taxes ?
- Ça va être une rue ou des rues ? Ça va être des rues pavées ?



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

M. Jacques Gourde :

- Le mois dernier, je n'ai pas eu le suivi sur le prix des mâchoires de vie.
- La ligne de terrain de M. Demers, est-ce que la rue va sortir la ou un peu plus loin ? Est-ce qu'il y a une distance à respecter avec la ligne du voisin ? Les fossés vont sortir où ?
- Le CCU a tenu deux rencontres, est-ce qu'il y a des décisions même s'il manque une personne ?

Mme Maryse Labonté :

- Est-ce que Christophe va revenir ?
- Les entrées charretières c'est quoi ?
- L'inscription pour l'activité du 125^e, est-ce que ça va être dans le journal ?
- Vous avez parlé de l'AGA de St-Isidor. Pouvez-vous parler de l'AGA d'Ascot Corner ?
- Le 6 mai il y aura l'AGA de la FADOQ à la salle Horace-Bastonnais à 19 h.
- Questions sur les comptes à payer.
- Allez-vous procéder à l'affichage pour le poste de direction des loisirs ?

Mme Fléchère Fortin :

- Question en retour sur la séance d'information du 26 janvier.

Mme Eve-Marie Oakes :

- L'entente 20260301, vous avez nommé un autre nom que Belleau, pourquoi ?
- L'abattage des arbres, c'est où et pourquoi ça coûté si cher ?
- Rencontre avec M.Toulouse, la Municipalité autorise la carrière à sortir par Ascot Corner ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 57.

13.

2026-03-081

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 58.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le mardi 7 avril 2026 à 19h30 ;

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE